

GARANTIES COMMERCIALES APPLICABLES À L'ÉLECTROMÉNAGER CHEZ IXINA

Seules les garanties expressément souscrites auprès de la société franchisée exploitant l'enseigne ixina, en qualité de commerçant indépendant telle qu'identifiée sur votre bon de commande, et mentionnées sur ledit bon de commande, sont applicables pour les marques concernées, dans les conditions définies ci-après.

Les présentes garanties commerciales sont exclusivement applicables à l'acheteur personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

I. Garanties souscrites à compter du 1^{er} janvier 2026

a) Tableau des extensions de garantie Electroménagers payantes

MARQUES	SIEMENS	BOSCH	AEG	MIELE
Durée de l'extension	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans ou 8 ans
Coordonnées	SA BSH Home appliances NV Rue Picard 7 - box 400 - 1000 Bruxelles tél : 02/475.70.02		Electrolux Belgium SA Rue de la Fusée, 40 – 1130 Bruxelles Tél : 02/716.24.44	Miele SA Z.5 Mollem 480, 1730 Mollem Tél : 02/451.16.16
Prix de vente	89,99€ TVAC	89,99€ TVAC	50€ TVAC	179€ TVAC (3 ans) / 399€ TVAC (8 ans) Encastrables et pose libre
Produits concernés	Encastrables	Encastrables	Encastrables et pose libre Pièces et main d'œuvre	(sauf Dialog, Master Cool, FashionMaster, aspirateurs et machines à café) Pièces et main d'œuvre Sous condition que le défaut n'est pas dû à une erreur de l'utilisateur.
Comprend	Si la réparation s'avère impossible, pour des motifs économiques ou autres, Siemens se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eu le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. Cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire selon 1% par mois d'utilisation du prix du nouvel appareil.	Si la réparation s'avère impossible, pour des motifs économiques ou autres, Bosch se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eu le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. Cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire selon 1% par mois d'utilisation du prix du nouvel appareil.	Pièces et main d'œuvre Dans le cas où l'appareil est irréparable, la valeur résiduelle (déterminée et prise en considération dans le cadre d'une offre commerciale pour remplacer l'appareil) est calculée en tenant compte d'1% d'amortissement par mois d'utilisation.	Si l'appareil n'est pas économiquement réparable ou si la réparation est impossible, le client recevra un nouvel appareil identique ou équivalent. Dans le cas d'un appareil de remplacement, la communication (connectivité) avec les autres appareils et le système domestique existant ne peut être garantie. La valeur marchande actuelle de l'appareil peut également être remboursée sur demande. Si la valeur marchande actuelle de l'appareil est remboursée par Miele, le document de politique devient invalide. Si l'appareil est remplacé, la période de couverture restante prévue par le document de politique est transférée au nouvel appareil.
Frais	Années 3-5 : aucun	Années 3-5 : aucun	Années 3-5 : frais de déplacement de 50€ TVAC par intervention du fabricant	Années 3-5/10 : aucun
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> • Le client s'enregistre sur le site web de BSH • BSH envoie un certificat de garantie au client par courriel 		<ul style="list-style-type: none"> Le magasin vendeur enregistre les produits bénéficiant de l'extension de garantie sur le site de Electrolux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le client s'enregistre sur le site web de Miele • Miele envoie un certificat de garantie au client par courriel

En cas de SAV

Prendre contact directement avec le fabricant par téléphone au 02/475.70.02 (24h/24)
ou réservez le passage d'un technicien en ligne sur la page
www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/nos-services/reparation/programmer-intervention

Prendre contact directement avec le
fabricant :

www.electrolux.be/fr-be/support/contact-us/

ou

par téléphone au 02/716.24.44 (lundi au
vendredi : 8h-20h, samedi : 9h-13h,
dimanche/jours fériés : fermé)

Prendre contact directement avec le fabricant :

<https://www.miele.be/fr/e/service-repair-product-so>

ou

par téléphone au 02/451.16.16 ((lundi-jeudi : 8h30-
17h, vendredi : 8h30-16h, samedi/dimanche : fermé)

b) Tableau des extensions de garantie Electroménagers gratuites

MARQUES	AEG	BEKO	BOSCH	ELECTROLUX	FRANKE
Durée de l'extension	3 ans	3 ans	3 ans SA BSH Home appliances NV Rue Picard 7 - box 400 – 1000 Bruxelles Tél : 02 475 70 02	3 ans	3 ans
Coordonnées	Electrolux Belgium SA Rue de la Fusée 40, 1130 Bruxelles	Beko Belgium Schaliënhoedestr 26, 2800 Mechelen		Electrolux Belgium SA Rue de la Fusée 40, 1130 Bruxelles	Franke Belgium Ring-Oost 10, 9400 Ninove
Conditions	À la pièce : extension de garantie payante A l'achat d'un set de 4 pièces : 3 ans d'extension de garantie gratuit	À la pièce	À la pièce : extension de garantie payante A l'achat d'un set de 4 pièces : 3 ans d'extension de garantie gratuit	À la pièce	Sur les hottes
Produits concernés	Encastrables	Encastrables	Encastrables	Encastrables	Sur les hottes
Comprend	<p>Pièces et main d'œuvre Dans le cas où l'appareil est irréparable, la valeur résiduelle (déterminée et prise en considération dans le cadre d'une offre commerciale pour remplacer l'appareil) est calculée en tenant compte d'1% d'amortissement par mois d'utilisation</p>	<p>Pièces et main d'œuvre Si les coûts de réparation sont plus élevés que la valeur résiduelle de l'appareil, ou que les pièces détachées nécessaires à la réparation ne sont plus disponibles, l'appareil sera considéré comme économiquement irréparable. À ce moment, une offre sera faite sur un produit neuf de la marque. La valeur résiduelle du produit défectueux sera déduite du prix d'achat de l'appareil neuf,</p>	<p>Pièces et main d'œuvre Si la réparation s'avère impossible, pour des motifs économiques ou autres, Bosch se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eu le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. Cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire selon 1% par mois d'utilisation du prix du nouvel appareil.</p>	<p>Pièces et main d'œuvre Dans le cas où l'appareil est irréparable, la valeur résiduelle (déterminée et prise en considération dans le cadre d'une offre commerciale pour remplacer l'appareil) est calculée en tenant compte d'1% d'amortissement par mois d'utilisation</p>	<p>Pièces et main d'œuvre Dans le cas où l'appareil est irréparable, la valeur résiduelle (déterminée et prise en considération dans le cadre d'une offre commerciale pour remplacer l'appareil) est calculée en tenant compte d'1% d'amortissement par mois d'utilisation</p>
Frais	Années 3-5 : frais de déplacement de 50€ TVAC par intervention A partir de 4 appareils AEG, le client est obligé d'enregistrer ses appareils sur https://www.aeg.be/fr-be/mypages/register-a-product/	Années 3-5 : frais de déplacement de 50€ TVAC par intervention Enregistrement du produit par le magasin vendeur	-	Années 3-5 : frais de déplacement de 50€ TVAC par intervention	Année 3-5 : Frais de déplacement 35€ et de main d'œuvre 15€ HTVA par 1/4h
Procédure			A partir de 4 appareils Bosch, le client est obligé d'enregistrer ses appareils sur https://www.bosch-home.be/fr/mybos.ch	La facture du client, faisant état de l'extension de garantie, fait foi de l'extension de garantie, fait foi pour la garantie	La facture du client, faisant état de l'extension de garantie, fait foi de l'extension de garantie, fait foi pour la garantie

En cas de SAV

Prendre contact directement avec le fabricant :
www.electrolux.be/fr-be/support/contact-us/ ou par téléphone au 02/716.24.44
(lundi au vendredi : 8h-20h, samedi : 9h-13h, dimanche/jours fériés : fermé)

Demande sur <https://service.eko-be.com/demandedereparation/> ou par téléphone au 03/870.86.90
(lundi au vendredi : 8h-20h, samedi : 9h 13h, dimanche / jours fériés: fermé)

Prendre contact directement avec le fabricant par téléphone au 02/475.70.02 (24h/24) ou réservez le passage d'un technicien en ligne sur la page <https://www.bosch-home.be/fr/mybos-ch>

Demande sur <https://www.electrolux.be/fr-be/support/contact-us/> ou par téléphone au 02/716.24.44
(lundi au vendredi : 8h-20h, samedi : 9h 13h, dimanche / jours fériés: fermé)

Demande sur <https://www.franke.com/be/fr/home-solutions/contactformulaire-service.html> ou par téléphone au 32/54.31.01.11
(lundi au jeudi : 8.00h - 17.00h/vendredi : 8.00h - 15.00h)

MARQUES	PELGRIM	PROGRESS	SAMSUNG	SIEMENS	SMEG	WHIRLPOOL
Durée de l'extension	3 ou 6 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Coordonnées	Pelgrim Belgium Atomveldstraat 10, 9450 Denderhoutem	Electrolux Belgium SA Rue de la Fusée 40, 1130 Bruxelles	Samsung Electronics Leonardo da Vinci laan 19, 1831 Diegem	SA BSH Home appliances NV Rue Picard 7 - box 400 – 1000 Bruxelles tél : 02 475 70 02	Smeg Belgium Schoonmansveld 12, 2870 Ruisbroek	Whirlpool Belux S.A., Nijverheidslaan 3/1, 1853 Strombeek-Bever
Conditions	À la pièce : 3 ans d'extension de garantie À l'achat d'un set de 4 pièces : 6 ans d'extension de garantie	À la pièce	À la pièce : 3 ans d'extension de garantie	À la pièce : extension de garantie payante A l'achat d'un set de 4 pièces : 3 ans d'extension de garantie gratuit	À la pièce	À la pièce
Produits concernés	Encastrables	Encastrables	Encastrables	Encastrables	Encastrables et pose libre	Encastrables (exclusion des accessoires)
Comprend	Pièces et main d'œuvre	Pièces et main d'œuvre Dans le cas où l'appareil est irréparable, la valeur résiduelle (déterminée et prise en considération dans le cadre d'une offre commerciale pour remplacer l'appareil) est calculée en tenant compte d'1% d'amortissement par mois d'utilisation	Pièces et main d'œuvre	Pièces et main d'œuvre Si la réparation s'avère impossible, pour des motifs économiques ou autres, Siemens se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eu le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire selon 1% par mois d'utilisation du prix du nouvel appareil.	Pièces et main d'œuvre	Pièces et main d'œuvre Cette extension de garantie ne prévoit pas l'échange d'un appareil si l'appareil est irréparable. Si un appareil est irréparable, un prorata sera proposé au consommateur. Les 50 € de forfait administratif seront déduit du prorata. Si le consommateur n'accepte pas le prorata, les 50 € de forfait administratif restent à payer.
Frais	Année 3-8 : frais administratif de	Années 3-5 : frais de déplacement de 50€	-	-	Années 3-5 : franchise de 20€ TVAC par	Année 3-5 : frais administratif de 50€

	99€TVAC	TVAC par intervention	intervention	TVAC par appareil et par préparation
Procédure	<p>Afin de profiter de l'extension de garantie, le client est obligé d'enregistrer son appareil / ses appareils, dans les 30 jours suivant son achat, via https://support.pelgrim.be/fr/support/solutions/80000295147</p> <p>Demande sur https://storingsformulier.atagbenelux.com/?brand=pelgrim&language=fr&country=be ou par téléphone au 053/80.45.36 (du lundi jusqu'au vendredi de 8h30 jusqu'à 12h30 et de 13h00 jusque 17h00. Sauf les weekends et jours de fêtes.)</p>	<p>La facture du client, faisant état de l'extension de garantie, fait foi pour la garantie</p>	<p>La facture du client, faisant état de l'extension de garantie, fait foi pour la garantie</p>	<p>A partir de 4 appareils Siemens, le client est obligé d'enregistrer ses appareils sur https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/mysiemens</p>
En cas de SAV	<p>Demande sur https://www.electrolux.be/fr/support/contact-us/ ou par téléphone au 02/716.24.44 (lundi au vendredi : 8h-20h, samedi : 9h 13h, dimanche / jours fériés: fermé)</p>	<p>Demande sur https://www.samsung.com/be_france/support/repair/booking/</p>	<p>Prendre contact directement avec le fabricant par téléphone au 02/475.70.02 (24h/24) ou réservez le passage d'un technicien en ligne sur la page https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/mysiemens</p>	<p>Demande sur https://www.smeg.be/fr/customerservice/reparationgros_electro ou par téléphone au +32/03.860.96.96 (lundi au vendredi de 8h à 18h)</p>